#### **ENSEIGNEMENT**

# Convention de partenariat avec le Musée du Louvre

## **EXPOSE DES MOTIFS**

En partenariat avec le Louvre, conjointement initié par le Ministère de la Culture et de la Communication et par le Ministère de l'Education Nationale, le projet « Le musée à l'école » est un projet d'éducation artistique et culturelle consistant à inviter des élèves à étudier tout au long de l'année scolaire des œuvres appartenant aux collections permanentes du musée puis à construire un travail d'interprétation et de médiation autour de celles-ci.

Les élèves, en devenant les acteurs de la valorisation du patrimoine auprès de leurs proches et des visiteurs, participent ainsi à sa transmission, tout en se saisissant des outils de médiation des musées.

Cette année scolaire 2016-2017, les enseignants du groupe scolaire Dulcie September ont accepté de s'engager dans ce projet.

Sur proposition du conseiller pédagogique et culturel de l'Education Nationale, les équipes d'animation du groupe scolaire Dulcie September ont été associées à ce projet.

# Ainsi, pour rappel:

Dans le PEDT (Projet Educatif de Territoire), document évolutif voté lors du Conseil Municipal d'octobre 2014, l'un des engagements vise à promouvoir une politique éducative volontariste sur les temps scolaires, péri et extrascolaires. La ville souhaite d'une part favoriser toute initiative concourant à renforcer les liens partenariaux avec l'Education Nationale, et par ailleurs répondre notamment à l'objectif d'encourager tout parcours culturel sur le temps scolaire, pour l'ensemble des enfants scolarisés et permettre, par la rencontre des œuvres et des artistes, de fonder les bases d'une culture artistique personnelle, mais aussi commune à tous les enfants scolarisés sur la ville.

Pour ce qui concerne les temps scolaires, la participation conjointe du personnel Ville/Education Nationale autour de projets communs sera toujours encouragée et soutenue.

Pour ce qui concerne les temps péri et extrascolaires, à l'instar de l'Education Nationale et du musée du Louvre, il convient pour la Ville de développer des partenariats similaires avec des acteurs de référence dans les domaines culturels, scientifiques, artistiques notamment, mais à terme, aussi élargis que l'exige l'ambition des objectifs éducatifs de la Ville.

Poursuivant pour partie des objectifs communs, le musée du Louvre et la ville d'Ivry-sur-Seine envisagent de mettre en œuvre des actions d'éducation artistique et culturelle, dont les trois piliers sont : des rencontres avec des artistes et des œuvres, des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques, et des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique. Concrètement le musée du Louvre et la ville d'Ivry-sur-Seine souhaitent conjuguer leurs efforts et leurs moyens afin de réaliser en commun, en faveur des enfants et adolescents de la ville d'Ivry-sur-Seine et de leurs familles, une action dont les objectifs sont les suivants :

- Offrir aux enfants et adolescents un accès privilégié aux pratiques artistiques et leur permettre d'éveiller leur sensibilité personnelle aux œuvres ;
- Encourager la fréquentation des lieux culturels par les enfants et adolescents, les familiariser avec l'univers muséal ;
- Encourager la venue des familles au musée ;
- Encourager le travail en partenariat des enseignants des écoles maternelles et élémentaires avec les équipes d'animation des activités périscolaires et extrascolaires ;
- Favoriser l'autonomie des encadrants, notamment des animateurs, par le biais de formations spécifiques et/ou croisées avec des enseignants et l'usage des ressources pédagogiques produites par le musée du Louvre ;
- Enrichir la programmation artistique et culturelle des centres de loisirs.

Afin de concrétiser ce projet, je vous propose d'approuver la convention de partenariat avec l'établissement public du musée du Louvre.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J.: convention

#### **ENSEIGNEMENT**

## 10) Convention de partenariat avec le Musée du Louvre

## LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que dans le PEDT (Projet Educatif de Territoire), document évolutif voté lors du Conseil municipal d'octobre 2014, l'un des engagements vise à promouvoir une politique éducative volontariste sur les temps scolaires, péri et extrascolaires,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine s'engage notamment pour l'affirmation de l'égalité à l'accès à l'éducation et souhaite lutter contre les inégalités scolaires, améliorer les conditions d'apprentissage et d'accès aux loisirs éducatifs, et entend faire reposer ces actions sur des partenariats de qualité,

considérant l'intérêt d'un partenariat avec le musée du Louvre afin de faire bénéficier aux enfants, d'un accès privilégié aux pratiques artistiques et leur permettre d'éveiller leur sensibilité personnelle aux œuvres, et pour les animateurs, favoriser leur autonomie par le biais de formations spécifiques et enrichir la programmation artistique et culturelle de leur accueil,

vu la convention de partenariat, ci annexée,

### **DELIBERE**

Unanimité

**ARTICLE 1**: APPROUVE la convention de partenariat avec l'établissement public du musée du Louvre et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE LE 30 JANVIER 2017 RECU EN PREFECTURE LE 30 JANVIER 2017 PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 27 JANVIER 2017